DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODEVE - HERAULT



Séance du 14 mars 2025,

L'an deux mille-vingt-cinq et le 14 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 456

Objet:

Compte administratif du CCAS 2024

Vote:

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 7

Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

Présents:

Gaëlle LEVEQUE, Ahmed KASSOUH, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Laurent MAITRE,

Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Edith POMAREDE, Marie THOMANN, Marie-Pierre DELCROIX, Marc

PIMPETERRE, Damien ALIBERT

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Le compte administratif 2024 du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 693,37 € et un excédent d'investissement de 27 927,35 €.

Il est proposé de reporter ces résultats sur l'exercice de 2025.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE D'affecter l'excédent de fonctionnement de 2 693,37 € sur l'exercice 2025 au compte 002,

DECIDE D'affecter l'excédent d'investissement de 27 927,35 € sur l'exercice 2025 au compte 001,

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 14 mars 2025

Pour copie conforme

Présidente du CCAS Gaëlle LEVEQUE

